



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/12 : RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnout à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703_A.G. 202412-DE

Reçu le 12/07/2024

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/12 : RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2023

LE COMITE DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L5211-36 et L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la volonté du syndicat de disposer chaque année d'un Rapport de Développement Durable,

CONSIDERANT la présentation en séance du rapport de développement durable qui retrace les actions menées en 2023 par le Syndicat de l'Orge,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

PREND ACTE du Rapport de développement durable 2023,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président

François CHERLEY



SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER HENRY



SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/13 : BUDGET RIVIERE - COMPTE DE GESTION 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnoult à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDIC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703-AG 202413-DE

Reçu le 12/07/2024

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/13 : BUDGET RIVIERE - COMPTE DE GESTION 2023

LE COMITE DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par M. Ferrandini, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Geneviève des Bois, comptable public du Syndicat de l'Orge,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 30 mai 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

DECLARE que le compte de gestion 2023 du budget Rivière, dressé par le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROUVE le Compte de gestion 2023 du Budget Rivière, qui sera dument visé par le Président.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/14 : BUDGET RIVIERE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnoult à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLESEO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740_20240703_AG_202414_DE

Reçu le 12/07/2024

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLESD, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/14 : BUDGET RIVIERE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par M. Ferrandini, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Geneviève des Bois, comptable public du Syndicat de l'Orge,

CONSIDERANT la concordance entre le compte administratif et de gestion relatifs au budget Rivière 2023,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 30 mai 2024,

Après l'exposé de Monsieur BERRICHILLO, co-président de la commission finances,

Le comité étant présidé par Monsieur BERRICHILLO, 13^e Vice-président, le Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément au Code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Compte administratif 2023 du Budget Rivière, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	6 462 914,50
Dépenses de fonctionnement	5 973 031,47
Excédent de fonctionnement 2023	489 883,03
Excédent antérieur reporté	875 674,64
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2023	1 365 557,67

INVESTISSEMENT (hors RAR)	
Recettes d'investissement hors RAR 2023	3 712 495,73
Dépenses d'investissement hors RAR 2023	3 552 543,17
Excédent d'investissement 2023 hors RAR 2023	159 952,56
Déficit antérieur reporté	867 035,65
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2023 hors RAR 2023	707 083,09

RESTES A REALISER	
Recettes d'investissement	2 110 552,27
Dépenses d'investissement	2 051 551,67
TOTAL DES RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	59 000,60
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT avec RAR	648 082,49

EXCEDENT GLOBAL DU BUDGET 2023	717 475,18
---------------------------------------	-------------------

Accusé de réception en préfecture
091-200087740-20240703-AG_202414-DE
Reçu le 12/07/2024

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président


François CHOLLET
SYNDICAT DE L'ORISE

La secrétaire de séance


Sylvie OLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORISE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/15 : BUDGET RIVIERE - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnoult à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703-AG-2024-15-DE

Reçu le 12/07/2024

~~Forge-les-Bains~~ : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents: 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/15 : BUDGET RIVIERE - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

LE COMITE DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 30 mai 2024,

Après l'exposé de Monsieur BERRICHILLO, co-président de la commission finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AFFECTE les résultats comme suit :

Art 001	Déficit d'investissement reporté (dépense d'investissement) :	707 083,09
Art 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement) :	648 082,49
Art 002	Résultat de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) :	717 475,18

DIT que ces résultats seront repris au Budget Supplémentaire 2024 du budget Rivière,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président


François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/16 : BUDGET ASSAINISSEMENT- COMPTE DE GESTION 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnoult à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703-AG-202416-DE

Reçu le 12/07/2024

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrignouse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/16 : BUDGET ASSAINISSEMENT- COMPTE DE GESTION 2023

LE COMITE DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par M. Ferrandini, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Geneviève des Bois, comptable public du Syndicat de l'Orge,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 30 mai 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

DECLARE que le compte de gestion 2023 du budget Assainissement, dressé par le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

APPROUVE le Compte de gestion 2023 du Budget Assainissement, qui sera dûment visé par le Président.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président


François CHOLLET
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/17 : BUDGET ASSAINISSEMENT- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnout à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703-AG_202417-DE

Reçu le 12/07/2024

Forge-les-Bains - J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/17 : BUDGET ASSAINISSEMENT- COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par M. Ferrandini, responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Geneviève des Bois, comptable public du Syndicat de l'Orge,

CONSIDERANT la concordance entre le compte administratif et de gestion relatifs au budget Assainissement 2023,

CONSIDERANT l'avis de la commission des finances du 30 mai 2024,

Après l'exposé de Monsieur BERRICHILLO, co-président de la commission finances,

Le comité étant présidé par Monsieur BERRICHILLO, 13^e Vice-président, le Président s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément au Code général des collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Compte administratif 2023 du Budget Assainissement, qui se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	30 115 590,41
Dépenses de fonctionnement	29 931 344,33
Excédent de fonctionnement 2023	184 246,08
Excédent antérieur reporté	828 728,30
EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2023	1 012 974,38

INVESTISSEMENT (hors RAR)	
Recettes d'investissement hors RAR 2023	12 482 037,51
Dépenses d'investissement hors RAR 2023	11 992 286,18
Excédent d'investissement 2023 hors RAR 2023	489 751,33
Déficit antérieur reporté	3 572 590,02
DEFICIT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2023 hors RAR 2023	3 082 838,69

RESTES A REALISER	
Recettes d'investissement	5 975 935,14
Dépenses d'investissement	2 112 456,50
TOTAL DES RESTES A REALISER 2023 A REPORTER EN 2024	3 863 478,64
EXCEDENT GLOBAL D'INVESTISSEMENT avec RAR	780 639,95

EXCEDENT GLOBAL DU BUDGET 2023	1 793 614,33
---------------------------------------	---------------------

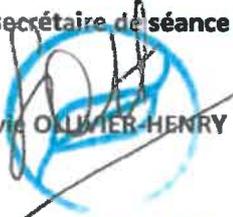
DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président


Françoise CHOLLET
SYNDICAT DE L'ORDE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORDE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/18 : BUDGET ASSAINISSEMENT- AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnoult à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDIC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703-AG_202418-DE

Reçu le 12/07/2024

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrignouse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/18 : BUDGET ASSAINISSEMENT- AFFECTATIONS DES RESULTATS 2023

LE COMITE DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M49,

CONSIDERANT la concordance entre le compte administratif et de gestion relatifs au budget Assainissement 2023,

Après l'exposé de Monsieur BERRICHILLO, co-président de la commission finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

AFFECTE les résultats comme suit :

Affectation des résultats au Budget Compétences Assainissement		
Art 001	Déficit d'investissement reporté (dépense d'investissement) :	3 082 838,69
Art 002	Résultat de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement) :	1 012 974,38

DIT que ces résultats seront repris au Budget Supplémentaire 2024 du budget « compétences assainissement »,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat.

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président

François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/19 : BUDGET COLLECTE - COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnout à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703-AG_202419-DE

Reçu le 12/07/2024

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/19 : BUDGET COLLECTE - COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° AG-2022/49 en date du 20 décembre 2022, le Comité Syndical approuvant la fusion des budgets Assainissement et Collecte ainsi que la suppression du budget Régie,

VU la délibération n° AG-2023/40 en date du 27 juin 2023, le Comité Syndical approuvant le compte de gestion du budget « Collecte » de l'année 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de soumettre au vote du Comité Syndical l'approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe « Collecte » et d'autoriser l'ordonnateur à signer ce compte de gestion de dissolution, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette décision,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE la dissolution des comptes de gestion 2023 du Budget « Collecte »,

AUTORISE le Président à signer le compte de gestion de dissolution du budget « Collecte »,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président


Françoise CHOLLET
SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance


Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORGE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MEcredi 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/20 : BUDGET REGIE - COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2023

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnout à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDIC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740_20240703_AG_202420_DE

Reçu le 12/07/2024

~~Forge-les-Bains~~ : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Montlhéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/20 : BUDGET REGIE - COMPTE DE GESTION DE DISSOLUTION 2023

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° AG-2022/49 en date du 20 décembre 2022, le Comité Syndical approuvant la fusion des budgets Assainissement et Collecte ainsi que la suppression du budget Régie,

VU la délibération n° AG-2023/37 en date du 27 juin 2023, le Comité Syndical approuvant le compte de gestion du budget « Régie » de l'année 2022,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de soumettre au vote du Comité Syndical l'approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe « Régie » et d'autoriser l'ordonnateur à signer ce compte de gestion de dissolution, à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette décision,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE la dissolution des comptes de gestion 2023 du Budget « Régie »,

AUTORISE le Président à signer le compte de gestion de dissolution du budget « Régie »,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président

Françoise CHOLEL

SYNDICAT DE L'ORGE



La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE





SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MEcredi 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/21 : TRANSFERT DE COMPETENCES SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES (EUND) PAR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnoult à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLESEO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703-AG-2024-1-DE

Reçu le 12/07/2024

Pontenay-lès-Bris : T. DEGRY,

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linaz : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents: 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/21 : TRANSFERT DE COMPETENCES SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DES EAUX USEES NON DOMESTIQUES (EUND) PAR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°2024-17 en date du 13 juin 2024 du conseil municipal de Saint-Cyr-sous-Dourdan, portant activation de compétences au Syndicat de l'Orge,

CONSIDERANT que le Maire de Saint-Cyr-sur-Dourdan a saisi le Président du Syndicat de l'Orge pour lui faire part de son souhait de transférer la compétence de gestion des eaux pluviales et des EUND à notre collectivité,

CONSIDERANT qu'au sein de la compétence « Assainissement », les sous compétences à transférer sont :

- La collecte des eaux pluviales
- Le transport des eaux pluviales
- Le traitement des eaux pluviales
- La gestion des Eaux Usées Non Domestiques

CONSIDERANT que dans ce cadre, la procédure prévoit la prise de délibération concordantes pour acter ce transfert,

CONSIDERANT que la commune a délibéré le 13 juin 2024 et que le Syndicat dispose alors de 6 mois pour se prononcer, à compter de la notification de la délibération par la commune,

CONSIDERANT que ce transfert de sous-compétences prendra effet au 1^{er} janvier 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE au sein du groupe de compétences « Assainissement » exercées par le Syndicat de l'Orge (§2.2 des statuts), le transfert à compter du 1er janvier 2025, des compétences suivantes :

- Eaux pluviales « collecte »
- Eaux pluviales « transport »
- Eaux pluviales « traitement »
- Eaux usées « non domestiques » et « assimilées domestiques »

Accusé de réception en préfecture
091-200087740-20240703-AG_202421-DE
Reçu le 12/07/2024

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président

François CHOLLEY
SYNDICAT DE L'ORNE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY
SYNDICAT DE L'ORNE



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU MECREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/22 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE RENATURATION DE L'ORGE ET SES AFFLUENTS

Le trois juillet deux mille vingt-quatre à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué en 2eme convocation le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans les locaux du Syndicat au 19 route de Saint Arnoult à Ollainville, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,
Cœur d'Essonne Agglomération : B. FROGER, F. ARBELET, P-j. LE BEC, F. CHOLLEY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : F. SARRAZIN,
Communauté de Communes du Pays de Limours : E. DASSA, W. BERRICHILLO,
Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,
Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : E. DASSA,

Secrétaire de séance : Sylvie OLLIVIER-HENRY, 7e vice-présidente, Le Val Saint Germain,

Etaient absents excusés (titulaires) :

Angervilliers : C. GIRARD-MINDEAU,
Breux-Jouy : M. PETIT,
Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVAN, L. CAYROUSE, M. BETRANCOURT, L. CHERA, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, B. FRIMON-RICHARD, M. GOESSENS, R. PERRET, B. LEPARQ, J. KLEIN, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, S. TANGUY, H. AUJALEAU, D. ESPRIN, N. GARRESSUS, A. LAMOUR, S. COUSIN, J. PEREZ, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, P. LEVEAU, V. DABADIE, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,
Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne : N. ANDRE, F. GOUPIL, C. THIERRY,
Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, J. D. DEMICHEL, C. LARDIERE, S. LEGRAND, O. THOMAS, J. GAUCHET, B. GUILLOCHON, C. FOURNES,
Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,
Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : A. RODRIGUES, L. LARREGAIN, B. PANOT, P. VALLEE, M-a. GANGNEBIEN, B. DESPREZ, S. DELOGES, L. DUHAY, J-c. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA, M. HAUTEFEUILLE,
Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN, F. BAUDRON, R. LE BOEDEC,
Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, J. SALANON, P. VERGNIEUX, C. SCHOETTL, C. DROUET, G. KASPERSKI, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, F. VIVAT,
Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,
Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,
Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU, S. PANZANI,
Fontenay-lès-Briis : T. DEGIVRY,

Accusé de réception en préfecture

091-200087740-20240703-AG 202422-DE

Reçu le 12/07/2024

Forge-les-Bains : J. SALANON, P. VERGNIEUX,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, T. TAMIN, L. BENSARSA REDA, F. SAINT-PIERRE, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, C. CHEVALIER, S. LAIGNEAU, A. MERRINA, J-m. VILAIN,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

La-Forêt-le-Roi : M-a. GANGNEBIEN,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S PERDREAU,

Linas : D. DEMICHEL, C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND, O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, S. BENETEAU, L. BENSARSA REDA, N. LALLIER, A. MIRANDA, C. CHEVALIER, A. TEILLET, J. BERENGER, L. SAUERBACH,

Monthéry : J. GAUCHET, R. ZIANE,

Nozay : C. FOURNES,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : A. FONSECA,

Sermaise : M. HAUTEFEUILLE,

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Limours : G. KASPERSKI, C. CHARDIN, S. MARTIN, P. BALLELIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Nombre de délégués : 144

Présents : 12 (dont 3 avec double vote)

Quorum : absence de quorum, 2^{ème} convocation

Votants : 12

SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2024

N°AG-2024/22 : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE RENATURATION DE L'ORGE ET SES AFFLUENTS

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'en 2021, le Syndicat de l'Orge lançait une étude globale sur l'Orge et ses affluents permettant de comprendre le fonctionnement hydrologique et morpho dynamique des 300 km de cours d'eau du bassin versant, les dysfonctionnements, les enjeux écologiques et hydrauliques, puis de définir les secteurs prioritaires de restauration dans le but d'atteindre les objectifs du bon état écologique des masses d'eau,

CONSIDERANT qu'achevée en décembre 2023, cette étude propose des principes de travaux et des esquisses de tracés de restauration sur des tronçons homogènes de cours d'eau, répartis au travers de 167 opérations hiérarchisées selon trois degrés de priorité,

CONSIDERANT que parmi les aménagements clefs proposés, on retrouve notamment des opérations de reméandrage et de remise en fond de vallée, d'arasement d'ouvrages, ou encore de restauration de zones d'expansion des crues,

CONSIDERANT qu'un programme pluriannuel d'actions a été défini sur 10 ans (2024-2033) faisant ressortir 26 secteurs prioritaires sur lesquels les travaux de restauration auront le plus d'impact en faveur du bon état écologique des rivières,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un schéma directeur de renaturation des cours d'eau donnant au Syndicat de l'Orge un fil conducteur pour concentrer ses efforts en termes d'études préalables, de concertation ou encore d'acquisitions foncières,

CONSIDERANT que ce schéma constitue également une étude socle en vue du renouvellement du Contrat Territorial Eau et Climat pour les périodes à venir,

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Schéma directeur de renaturation de l'Orge et de ses affluents,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

Fait à Ollainville, le 3 juillet 2024,

Le Président

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE

La secrétaire de séance

Sylvie OLLIVIER-HENRY

SYNDICAT DE L'ORGE

